



## PREMIER MINISTRE

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU  
NUMÉRIQUE ET DU SYSTÈME  
D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION  
DE L'ÉTAT

Paris, le 24/08/2018

TSA 30719  
20 avenue de Ségur  
75334 PARIS Cedex 07

Le directeur interministériel du numérique et du  
système d'information et de communication de  
l'État

Affaire suivie par : Philippe GAGNIEU  
Téléphone : 01 71 21 10 15  
Mél. : [philippe.gagnieu@modernisation.gouv.fr](mailto:philippe.gagnieu@modernisation.gouv.fr)

A

Réf. : 2018 – GMR – 049

Monsieur le directeur général du numérique et des  
systèmes d'information et de communication du  
ministère des armées

**Objet :** Avis sur le projet « SI Réserves 2019 »

**Ref :** - Décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de  
communication de l'État, modifié par décret n°2015-1165 du 21 septembre 2015  
- Courrier de saisine n°326/ARM/DGNUM/DG/NP du 25/07/2018 reçu le 27/07/2018

**P.J.:** - Synthèse des constats et des recommandations

En application de l'article 3 du décret cité en référence, vous m'avez saisi le 27 juillet 2018 pour avis concernant le projet « SI Réserves 2019 ».

Le présent avis ne résulte pas d'un audit approfondi du projet. En particulier, certains éléments qui n'auraient pas été portés à ma connaissance pourraient compléter ou nuancer certains constats.

Le projet « SI Réserves 2019 » permet d'alléger drastiquement les procédures d'administration et de gestion de la réserve, notamment en fluidifiant le recrutement<sup>1</sup>, en optimisant le processus de rappel et de convocation des réservistes, en simplifiant leur administration et leur suivi au sein des forces armées.

**Ce projet est structurant pour votre ministère, tant pour l'accompagnement de la montée en puissance des réserves des armées, que pour la modernisation de leur gestion. Comme vous le soulignez, ce projet s'inscrit dans le cadre du concept de garde nationale dont la future réserve opérationnelle pourrait être une composante, confortant ainsi le souhait du Président de la République<sup>2</sup>. Sur le fond, le besoin de « SI Réserves 2019 » est donc avéré.**

**Le coût complet du projet, intégrant les développements déjà effectués, est estimé par vos équipes à 17,42 millions d'euros. Il est, selon l'analyse de valeur MAREVA<sup>2</sup> du dossier, générateur de valeur et d'économies<sup>3</sup> compte tenu de la mise en place d'une gestion optimisée des**

<sup>1</sup> Le portail associé est [www.reservistes.defense.gouv.fr](http://www.reservistes.defense.gouv.fr)

<sup>2</sup> Cf le discours du Président de la République à l'hôtel de Brienne du 19 juillet 2017

<sup>3</sup> 70 ETP au sein des forces armées, et 5 M€ au titre d'une limitation des formations, des frais d'incorporation, de fournitures et frais divers

réserves permettant de faire face à leur accroissement et de corriger les lourdeurs administratives actuelles.

Sur la forme, j'attire votre attention sur le fait que **l'avis conforme doit être sollicité au stade du lancement des études de conception**, avant le démarrage des principaux marchés et des travaux associés. Je constate que le projet a démarré au premier semestre 2016, que 3,5 M€ ont déjà été engagés avec la réalisation de 3 modules sur les 16 prévus (dont 2 sont déjà en exploitation), et qu'un appel d'offre industriel, intégrant son développement et sa tierce maintenance applicative, a déjà été publié pour réaliser les 13 blocs fonctionnels restants répartis en 3 phases<sup>4</sup>, sa notification étant prévue en décembre 2018.

**Les travaux déjà engagés ont permis de poser les bases du projet** en termes de périmètre, d'architecture technique, d'organisation d'équipe, de construction de blocs fonctionnels associés à un calendrier de déploiement prévisionnel.

**En l'état du dossier transmis, je constate les risques suivants sur le projet :**

- i. **La méthodologie de développement et la planification retenues** pour la mise en œuvre du « SI Réserves 2019 » **manque de possibilité d'adaptation des fonctions développées suite aux retours des utilisateurs en situation de production**, et donc d'agilité, générant ainsi un risque que l'important budget mobilisé<sup>5</sup> ne permette pas une complète satisfaction des utilisateurs.
- ii. **La sécurité informatique n'est pas intégrée au cœur du projet (notamment les questions de résilience du SI, de mise en œuvre de la RGPD) alors qu'elle peut avoir un impact fort sur les coûts et délais du projet.**

**Les besoins étant avérés et les délais contraints, j'é mets un avis conforme sur le projet « SI Réserves 2019 » sous réserve de la prise en compte de la recommandation suivante relative au premier risque susmentionné :**

- i. **Choisir une méthodologie et une planification des développements permettant pour chaque module des itérations dans les développements pour prendre en compte les retours des utilisateurs sur les premières versions fonctionnelles mises en service**, et ainsi améliorer la productivité, assurer l'alignement permanent avec les besoins des utilisateurs, et optimiser le budget et les délais du projet. **Adapter le dossier de consultation de l'appel d'offres en conséquence.** Mes équipes se tiennent à votre disposition afin de vous accompagner sur ce sujet.

Par ailleurs, s'agissant du second risque, **je vous encourage à :**

- ii. **Intégrer les exigences de sécurité au plus tôt dans le développement et l'architecture du SI, notamment le plan de continuité informatique. Prendre en compte le RGPD dans les travaux sur chacune des briques fonctionnelles.**

Les recommandations précédentes sont détaillées dans le tableau en annexe, qui contient également des constats et des recommandations complémentaires.

Je vous rappelle également que sur décision du Premier ministre, *« tout nouveau service public en ligne lancé après le 1er avril 2018 sera accessible par « FranceConnect Identité » et la totalité des services en ligne existants au plus tard le 31 décembre 2020 »*<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Nombre de blocs par phase : Phase 1 (6 blocs), Phase 2 (3 blocs), Phase 3 (4 blocs) dont un étant une évolution de « e-billet » en 2023.

<sup>5</sup> Les coûts directs s'élèvent à 12,2 M€ pour 16 blocs fonctionnels, l'AMOE étant estimée à 7,3 M€, l'AMOA à 4 M€

<sup>6</sup> Cf le 1er Comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 1<sup>er</sup> février 2018.

Je note que la version actuellement en ligne n'intègre pas le bouton « FranceConnect Identité », il importe donc que le projet « SI Réserves 2019 » se mette en conformité dès la prochaine mise en production.

**Compte tenu de l'importance de ces remarques, je souhaite être informé de l'avancement des travaux et de la mise en œuvre de ces recommandations. Dans le cas particulier de ma première recommandation sur l'agilité, je vous remercie de bien vouloir me notifier la nouvelle version des documents d'appel d'offres dès que la mise à jour aura été effectuée.**

Conformément au décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État, modifié par décret n°2015-1165 du 21 septembre 2015, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.

Le directeur,



Henri VERDIER

---

Copies :

Monsieur le Premier ministre

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur le directeur de cabinet adjoint

Monsieur le secrétaire d'État chargé du numérique

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet

Monsieur ministre de l'action et des comptes publics

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la directrice du budget

Madame la ministre des armées

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Monsieur le secrétaire général